

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° IV-2 25SGADL0163

SEANCE DU
25 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
52

Date de convocation :
19 septembre 2025

Date d'affichage :
26 septembre 2025

OBJET :
LE CREUSOT - Opération commerciale "Quiz de la Place" - Attribution d'une subvention

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 65

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 65

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 13**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 6**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 25 septembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle polyvalente - 71200 SAINT SERNIN DU BOIS, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY
VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Gérard GRONFIER - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Noël VALETTE
CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
Mme Amélie GHULAM NABI
M. Jean GIRARDON
M. Frédéric MARASCIA
M. Laurent SELVEZ
M. COMMEAU (pouvoir à M. David MARTI)
M. DE ABREU (pouvoir à Mme Viviane PERRIN)
M. DUPARAY (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Denis BEAUDOT)
M. GANE (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. GRAND (pouvoir à Mme Séverine GIRARD-LELEU)
Mme JARROT (pouvoir à Mme Christiane MATHOS)
Mme LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)
M. PRIET (pouvoir à Mme Jocelyne BLONDEAU)
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Roger BURTIN)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
Mme VESVRES (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Jocelyne BLONDEAU



Le rapporteur expose :

« Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, La Communauté Urbaine Creusot Montceau fait le choix d'accompagner les principales associations commerciales ou communes dans la mise en place d'actions visant à animer et faire la promotion du commerce local.

La Ville du Creusot a adressé, en date du 11 décembre 2024 une demande de subvention à la Communauté Urbaine Creusot Montceau, à hauteur de 4.000 €, pour la mise en place d'une action intitulée « Le Quiz de la Place Schneider », celle-ci visant à faire gagner des bons d'achats à dépenser dans les commerces de la place Schneider et ses environs.

L'action « Le Quiz de la Place Schneider » est relativement simple. Ce jeu permet de faire gagner des bons d'achat d'une valeur unitaire de 30€ à consommer dans les commerces de la Place Schneider ainsi que les commerçants implantés dans les rues à proximité de la place. La durée du jeu est de 8 semaines avec 15 bons d'achat à gagner par tirage au sort, par semaine. Ces bons d'achat pourront ensuite être utilisés comme moyen de paiement auprès des commerçants participants à l'opération.

Dans ce type d'action commerciale, chaque euro se transforme en chiffre d'affaires au bénéfice des entreprises participantes. Aucun frais de gestion n'est demandé, ni aux clients, ni aux entreprises.

La mise en place de l'animation « Le Quiz de la Place Schneider » répond à une volonté collective de proposer une animation commerciale pour dynamiser les commerces de proximité mais aussi pour soutenir le pouvoir d'achat des creusotins.

Cette action vise aussi à mieux faire connaître les commerçants du secteur de la place Schneider. Elle permet de fédérer les acteurs locaux pour mener des opérations collectives valables sur l'ensemble de la commune.

Il est proposé de délibérer pour l'attribution d'une subvention de 4 000€ à la commune du Creusot, pour le financement, la gestion et l'animation de cette action commerciale locale. La commune du Creusot financera également cette animation à hauteur de 4 000€.

La Communauté Urbaine Creusot Montceau entend, en effet, aider la commune du Creusot par l'allocation de moyens financiers, concourant au renforcement de l'attractivité du territoire, à la vitalité de l'économie de proximité et au maintien des activités commerciales des centres-villes.

A cette fin, il vous est proposé d'approuver le versement d'une subvention de 4 000 € à commune du Creusot pour le financement, le fonctionnement et la réalisation de l'action commerciale « Le Quiz de la Place Schneider »

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir entre la CUCM et la commune du Creusot ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à l'action commerciale « Quiz de la Place » ;
- D'autoriser le versement d'une subvention de 4 000 € à la Ville du Creusot » pour le

financement, l'organisation et la gestion de l'animation commerciale « Quiz de la Place » ;

- D'imputer la dépense sur les crédits prévus à cet effet.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 26 septembre 2025
et publié, affiché ou notifié le 26 septembre 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Vice-Président,
Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Meunier', with a small 'v' at the end.

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Vice-Président,
Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Meunier', with a small 'v' at the end.

La secrétaire de séance,
Jocelyne BLONDEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Blondeau', with a small 'v' at the end.

CONVENTION DE PARTENARIAT

Communauté Urbaine Creusot Montceau / Ville du Creusot Financement d'une animation commerciale « Le Quiz de la Place »

Entre

La Communauté Urbaine Creusot Montceau, représentée par son Président, David MARTI dûment habilité, ci-après dénommée « la CUCM »

Et

La Ville du Creusot, représentée par son Maire, David MARTI, dûment habilité, ci-après dénommée « la Ville »

PREAMBULE

Dans un objectif de soutien au commerce local et au pouvoir d'achat des habitants, La Ville du Creusot, en partenariat avec la Communauté Urbaine Creusot Montceau, a mis en place une action commerciale intitulée « Le Quiz de la Place Schneider » action visant à faire gagner des bons d'achats auprès du grand public, bons à dépenser dans les commerces de la place Schneider et ses environs.

Cette action a pour but dynamiser ce secteur de la ville sur la période du 12 mai au 15 juillet 2025.

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de participation financière de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à l'animation commerciale « Le Quiz de la Place » organisée par la Ville du Creusot du 12 mai au 15 juillet 2025.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DE LA CUCM

La CUCM s'engage à verser à la Ville du Creusot une participation forfaitaire de 4 000 € destinée à couvrir en tout ou partie :

- Les dépenses liées à l'acquisition des lots (bons d'achat) ;
- Les frais de communication et de promotion de l'événement ;
- Les frais logistiques éventuels liés à l'animation.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE LA VILLE

La Ville du Creusot s'engage à :

- Organiser l'animation « **Le Quiz de la Place** » sur l'ensemble de la période prévue ;
- Utiliser la subvention exclusivement pour les dépenses relatives à l'animation et la communication de l'évènement ;
- Mentionner le soutien financier de la CUCM sur tous les supports de communication liés à l'évènement ;
- Fournir, dans un délai maximum de trois mois après la fin de l'évènement, un bilan quantitatif et qualitatif de l'action (nombre de participants, retombées pour les commerces, dépenses réalisées, etc...).

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE VERSEMENT

La participation de la CUCM, fixée à 4 000 €, sera versée en une seule fois à la Ville du Creusot sur présentation :

- D'une demande de versement ;
- De justificatifs de dépenses liés à l'organisation et communication de l'évènement.

ARTICLE 5 – DURÉE

La présente convention prend effet à la date de sa signature par les deux parties et prendra fin après l'accomplissement des obligations réciproques et la remise du bilan de cette animation commerciale.

ARTICLE 6 – MODIFICATION

Toute modification à la présente convention fera l'objet d'un avenant écrit signé par les deux parties.

ARTICLE 7 – LITIGES

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de régler leur différend à l'amiable. À défaut, le litige sera porté devant le tribunal administratif compétent.

Fait à Le Creusot, le

Pour la CUCM

Pour le Président
Daniel MEUNIER

Pour La Ville du Creusot

Le Maire
David MARTI